



LE RISQUE ROUTIER : pourquoi & comment agir ?



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Hauts-de-France

LE RISQUE ROUTIER : POURQUOI AGIR ?

1. Parce que c'est de ma responsabilité :

- **en tant qu'employeur** d'insuffler la démarche et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;
- **en tant qu'encadrant** de porter la démarche et de l'intégrer dans l'organisation quotidienne ;
- **en tant que salarié** de prendre soin de ma santé et de ma sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées.

2. Parce qu'en agissant sur le risque routier :

- je réduis ma **sinistralité Accidents du Travail & Maladies Professionnelles (AT/MP)** et le montant de ma cotisation annuelle ;
- j'améliore la **sécurité des salariés** et la qualité de vie au travail ;
- je réduis le risque **d'absentéisme** suite à un accident du travail ;
- je réduis ma **sinistralité véhicule** et le montant de mon assurance ou des réparations ;
- je **fidélise** mes salariés ;
- je réduis mon **impact environnemental** ;
- je peux communiquer sur mon **engagement**.



LE RISQUE ROUTIER : COMMENT AGIR ?

La Carsat Hauts-de-France propose de vous guider pour agir sur le risque routier professionnel avec une démarche en 4 temps (cf schéma).

Pour vous accompagner dans la structuration de votre démarche, une offre de services vous est proposée :

- dans l'évaluation du risque,
- dans l'animation de la démarche,
- dans la construction de votre plan d'actions.



Prérequis : Où en êtes-vous concernant le risque routier ?

Réalisez votre autodiagnostic qui vous permettra de déterminer votre niveau initial de prévention

Étape 1 : Lancer la démarche

- Rédiger et diffuser la **lettre d'engagement** de la direction
- **Présenter la démarche** aux instances représentatives du personnel (CSE)

1

Outils à disposition

- **Une sensibilisation en ligne /eLearning** qui permet une prise de conscience des enjeux et du rôle de chacun dans l'entreprise
- Un **modèle de lettre d'engagement** (avec désignation d'un référent sur la démarche)

Étape 2 : Former

- Faire monter en compétence un **référent prévention**
- Former les **encadrants**

2

Outils à disposition

- **Webinaire de sensibilisation** des encadrants sur le risque routier

Étape 3 : Évaluer

- Évaluer le risque routier
- Analyser les accidents de la circulation

3

Outils à disposition

- Une **grille d'analyse** des accidents de la circulation
- www.risqueroutierpros.fr** Une évaluation en ligne en répondant à un questionnaire pour obtenir un bilan personnalisé

Étape 4 : Construire et mettre en place un plan d'actions

- Bâtir ce plan autour de 4 axes : Communication / Organisation / Véhicules / Compétences

4

Outils à disposition

- www.risqueroutierpros.fr** pour vous aider dans la construction de votre plan d'actions
- Un guide « Agir sur les risques liés aux déplacements par des actions concrètes de prévention » à retrouver sur la page risque routier du site www.carsat-hdf.fr

Avez-vous progressé dans votre démarche ?

Un an après réalisez un nouvel autodiagnostic à N+1 pour déterminer :

- votre niveau de prévention N+1
- votre marge de progression

LE RISQUE ROUTIER : POUR ALLER PLUS LOIN

La Carsat Hauts-de-France vous propose également pour animer votre démarche



Une appli mobile / Serious game

« Trajet gagnant »

sur le thème de l'inattention au volant prise de conscience de la perte de vigilance occasionnée par l'utilisation de distracteurs en situation de conduite. A retrouver sur Google Play



Une chasse aux risques téléchargeable

Pour repérer les 15 situations dangereuses et initier le dialogue autour du sujet du risque routier dans l'entreprise

A retrouver sur www.carsat-hdf.fr

Rubrique Entreprises > Expertise risques professionnels > Risque routier professionnel



Une foire aux questions

Reprenant les questions les plus fréquemment posées par les entreprises aux experts du risque routier professionnel lors des conférences et échanges.

A retrouver sur www.carsat-hdf.fr

Rubrique Entreprises > Expertise risques professionnels > Risque routier professionnel

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le risque routier est la première cause de décès au travail
Les accidents routiers liés au travail représentent* :

- 2 morts / jour ouvré
- 80 blessés / jour ouvré
- 196 accidents / jour ouvré

Employeurs, agissez en intégrant le risque routier à votre démarche de prévention

www.carsat-hdf.fr

Entreprises > Expertise risques professionnels > Risque routier professionnel

www.entreprendre-ensemble.info

3679

**Service gratuit
+ prix appel**

*Bilan de l'accidentalité 2021 de l'ONISR

